

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE

Partie réservée au service versant

Nom du versement : D.D.E. de la Meuse

Date du versement :

Nombre d'articles : epi 176 bis
salle 61

Partie réservée aux Archives

N° de versement : M53 W

Date de prise en charge : 15/12/80

Métrage : 4,50 mètres

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
1	Cahier des charges particulières pour package 2. Plans du package 2. Spécifications aires G C A. Plans des installations TACAN du bâtiment d'aide à la navigation Package 5	1952-1958	Sans délai		
2	Cahier des charges particulières pour lot 3 (dépôt de munitions)	d°	d°		
3	Cahier des charges particulières pour package C. Additifs 3, 4, 5 et 6. Construction de bâtiments	d°	d°		
4	Construction de bâtiments (marché 50). Spécifications pour école des dépendants Additifs 1 et 2.	d°	d°		



Indexation

- (1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
- (2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie ré-
servée aux
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
5	Package 2 et installations TACAN (marché 45).	1952-1958	Sans délai		
6	Constructions de routes intérieures. 1er lot (marché 9). 2ème et 3ème lot (marché 28).	d°	d°		
7	Revêttement de sols	d°	d°		
8	Projet d'aménagement de l'aérodrome (2ème phase).	d°	d°		
9	Allongement de la piste OTAN Plans (marché 59)	d°	d°		
10	Travaux d'infrastructure . 1ère phase. Ent. I.F.R. (marché 45/52 - régie). Déviation de la RN 406	d°	d°		
11	Projet d'aménagement de l'aérodrome (2ème et 3ème phases). Construction des bâtiments	d°	d°		
12	Construction des bâtiments Pièces antérieures à la passation	d°	d°		
13	Construction des bâtiments Additifs 6 et supplément à cet additif (enduits extérieurs) Plas des parkings	d°	d°		
14	Alimentation en énergie électrique Ent. de transport et de distribution d'électricité à Paris (marché 18) Construction d'un poste de réception pour l'alimentation en énergie électrique (marché 25)	d°	d°		



- (1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
- (2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie ré-
servée aux
Archives

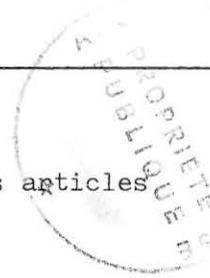
Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
					Partie réservée aux Archives
14	Société bouvette d'entreprises Froment - Clavier Elargissement de routes et exécution d'un revêtement en tarmacadam (marché 44) Ent. I.F.R. Opérations topographiques (marché 13) Chavoutier	1952-1958	Sans délai	*	
15	Construction de chaufferies et de réseau de distribution de chaleur (marché 20) Entreprise Vernier	d°	d°	*	
16	Construction package 7 (marché 47/56. - Entreprise Routes et terrassements). Extension de la piste principale - Plans - Remise en état et modification du balisage existant. Spécifications pour la piste d'envol.	d°	d°	*	
17	Allongements de la piste. Construction package 2 et installations TACAN (marché 45).	d°	d°	*	
18	Aménagement de l'aérodrome	d°	d°	*	
19	Aménagement de l'aérodrome Marché I.F.R. Egouts (marché 15) Bâtiments administratifs et Entrepôt R.P.O. (marché 5) Elargissement des routes intérieures et revêtement superficiel.	d°	d°	*	
		./.		*	

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.



Partie réservée au service versant

Partie ré-
servée aux
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
20	Aménagement de l'aérodrome (1ère tranche)	1952-1958	Sans délai	*	
21	Plan des parkings	d°	d°	*	
22	Marché I.F.R. Elargissement des routes intérieures et application d'un revêtement superficiel (marché 33)	d°	d°	*	
23	Construction de parkings, aires , de lavage et chemins d'accès aux bâtiments (marché 32 I.F.R.)	d°	d°	*	
24	Construction de clôtures de sécurité (marché 36 - Ent. Beaumont, Lambert) Construction d'une aire de stationnement (marché 40 Sté I.F.R. routes et terrassements)			*	
	Réseau de distribution d'eau potable Contrôle technique des travaux	d°	d°	*	
25	Opérations topographiques sur le terrain Communes d'Etain, Rouvres et Amel. Construction d'une clôture de sécurité autour de l'A.I.O. Embranchements ferroviaires (convention avec la S.N.C.F.)	d°	d°	*	
		./.		*	
				*	
				*	
				*	
				*	
				*	

- (1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.



Partie réservée au service versant

Partie ré-
servée aux
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
26	Forages destinés à l'alimentation en eau potable (Ent. Clément)	1952-1958	Sans délai	*	
	Travaux préliminaires (Laboratoire des bâtiments et de T.P.)				
	Travaux d'équipement pour essais de sols et de béton				
	Rechargement par semi-pénétration dans les traverses de Buzy et St-Jean les Buzy.				
	Alimentation en énergie électrique				
	-Création de la cellule de départ (marché E.D.F.)				
27	Opérations topographiques sur le territoire des communes d'Etain, Rouvres et Amel.	d°	d°		
	-Réfection de la partie hydrocarburée de la piste.				
	- Dépose des feux de seuil				
28	Alimentation en énergie électrique - Equipement du poste de réception (haute tension)	d°	d°		
	Convention n° 18 (54 avec M. Guichemerre).				
	Alimentation en eau potable				
	Equipement de la station de pompage				
	Forages destinés à l'alimentation en eau potable.				
	Equipement du puits				
29	Distribution d'eau potable	d°	d°		
	Entretien et fonctionnement des installations				
		./.			



- (1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
- (2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie ré-
servée aux
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
30	Construction de chaufferies : et de réseau de distribution : de chaleur (Ent. H. Vernier) :	1952-1958	Sans délai	*	
31	Construction d'une station d'épuration des eaux usées : Réclamation des riverains	d°	d°	*	
32	Entretien - Fonctionnement des installations	d°	d°	*	
	Spécifications - Prescriptions techniques			*	
33	Entretien - Fonctionnement et réparation des installations	d°	d°	*	
	Spécifications - Prescriptions techniques			*	
34	Entretien des installations	d°	d°	*	
35	Entretien des installations	d°	d°	*	
36	Marché I.F.R.	d°	d°	*	
	Embranchement ferroviaire			*	
	Travaux d'infrastructure			*	
37	Dossier de réclamation Pérignon.	d°	d°	*	
38	Construction d'un poste de garde -embranchement ferroviaire	d°	d°	*	
39	Clauses et conditions générales établies par les autorités américaines	d°	d°	*	
				*	
	./.			*	
				*	

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.



Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives

**Le chef du service versant
Pour le Directeur Départemental de l'Équipement**

Le Chêri de GAG

100-1000

G. THIERY

Le Directeur des Services
d'Archives

- (1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.